



# PNR 51 Intégration et exclusion

Bulletin n° 6, décembre 2007

www.nfp51.ch

## Points forts

### Les Yéniches, les Sinti et les Roms en Suisse: résultats de projets de recherche du PNR 51

Le sujet de ce bulletin porte sur un chapitre sombre de l'histoire récente de la Suisse. Les trois projets de Georg Jäger, Thomas Huonker et Roger Sablonier et leurs collaborateurs approfondissent par différentes approches les connaissances jusqu'à présent rudimentaires sur les barrières, les difficultés et les discriminations imposées par le passé aux gens du voyage par la majorité sédentaire. L'étude sur l'action «Enfants de la grand-route» – retraits systématiques d'enfants à leurs parents et mise sous tutelle sous la responsabilité de Pro Juventute et des autorités –, mandatée en 1998 par la Confédération (Walter Leimgruber/Thomas Meier/Roger Sablonier) a apporté de premiers résultats scientifiques. En plus d'un écho bien mérité dans l'opinion publique, cette étude a mis en évidence trois points qui allaient s'avérer décisifs pour la conception du PNR 51:

1. L'action «Enfants de la grand-route» portait essentiellement sur les gens du voyage et leurs enfants. La manière intransigeante de procéder, les instruments utilisés, mais surtout les valeurs sous-jacentes n'étaient pas exceptionnels. Ils s'appliquaient aussi à d'autres groupes de personnes dont le mode de vie était considéré, notamment par les autorités, comme marginal, asocial et inférieur. Ainsi, les mères célibataires, les orphelins et les personnes atteintes de troubles mentaux étaient également menacées par

la politique d'assistance de l'époque, en particulier lorsque ces personnes étaient en situation financière difficile et n'étaient pas protégées par leur famille. Le fait que l'action «Enfants de la grand-route» ait pu poursuivre ses agissements jusqu'au début des années 70 montre combien les opinions sous-jacentes étaient ancrées dans l'environnement social et combien les mesures déployées disposaient d'une solide base sociopolitique.

2. L'ambivalence et les dangers d'une volonté d'intégration aveugle sont bien démontrés. La majorité sédentaire a tenté par tous les moyens d'intégrer de son point de vue la minorité nomade. Le résultat de cette politique méprisant la dignité humaine et les droits de l'homme était bien souvent une stigmatisation, discrimination et criminalisation (pour citer le titre d'une publication de Thomas Meier sur ce sujet), lesquelles entraînaient à leur tour l'exclusion.

3. L'étude de Leimgruber, Meier et Sablonier a révélé où d'autres recherches étaient nécessaires, elle a revendiqué en toute logique un approfondissement et une analyse d'aspects spécifiques de l'«œuvre pour les enfants de la grand-route» ainsi que sur les conditions et modes de vie des Yéniches, Sinti et Roms en Suisse en général.



Claudia Kaufmann  
Membre du Comité de direction  
du PNR 51

Ces trois points ont joué d'emblée un rôle prépondérant pour l'élaboration du PNR 51 «Intégration et exclusion»: ce programme s'est donné pour mission de promouvoir la recherche sur les conditions et modes de vie des gens du voyage. Les résultats de trois projets sont à présent disponibles: Thomas Huonker s'est penché sur l'intégration et l'exclusion des Yéniches, des Sinti et des Roms en Suisse de 1800 à nos jours; Georg Jäger a étudié comment les autorités communales et cantonales traitaient les groupes de population yéniches dans le canton des Grisons aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles; Roger Sablonier enfin a étudié le rapport entre la tenue et gestion des dossiers et la stigmatisation à partir de l'exemple de l'action «Enfants de la grand-route».

Outre les projets portant sur les gens du voyage ou plus précisément sur les Yéniches, les Sinti et les Roms, le programme devait traiter également d'autres questions d'importance sociopolitique. La dimension historique devait tenir une plus grande place que dans d'autres PNR. Enfin, le programme a dès le début attaché une grande importance à une définition et une observation nuancées des concepts d'intégration et d'exclusion. Ainsi, il ne peut pas y avoir d'intégration sans exclusion, et comme le montrent bien les projets présentés ci-après, les mesures d'intégration emploient souvent la sanction, contribuant par là en même temps à l'exclusion. L'aide sociale actuelle, qui s'appuie sur des incitations, mais aussi sur des amendes et une diminution, voire la suppression de prestations, aurait tout intérêt à prendre (mieux) conscience de cette problématique et à se pencher sérieusement sur celle-ci.

Au cours des 20 dernières années, les rapports entre les gens du voyage et les autorités se sont transformés. La Confédération, les cantons et les communes se sont sérieusement efforcés de prendre contact avec la minorité nomade, de mettre en place une communication et d'encourager la coopération. Toutes les personnes concernées ont dû tout d'abord apprendre à élaborer un échange franc, à lutter contre les préjugés et la méfiance et à s'ouvrir au dialogue. La compréhension mutuelle de deux cultures, modes de vie et expériences si différents représente un défi important, aussi bien pour les sédentaires que pour les nomades. Au niveau institutionnel et dans les contacts informels réguliers, on constate aujourd'hui des progrès importants, même si les résultats ne sont toujours pas entièrement satisfaisants.

Et comme le montrent les interviews avec Robert Huber et Werner Niederer, l'évaluation des progrès réalisés et les attentes vis-à-vis de la coopération et de la participation futures diffèrent grandement en fonction du point de vue et du contexte des personnes en question.

Si le PNR 51 parvient à faire connaître les résultats de ces trois projets de recherche à un large public et à obtenir que les autorités compétentes dans les communes et les cantons se penchent sur ces résultats, il aura atteint l'un de ces buts essentiels. En outre, d'autres études réalisées dans le cadre du programme, par exemple sur l'eugénisme et la psychiatrie, mais aussi sur des questions de l'Etat social, fournissent des connaissances complémentaires et permettent de replacer la politique vis-à-vis des gens du voyage dans un contexte social plus vaste.

La thématique des modes de vie et de l'espace des gens du voyage reste d'actualité, non seulement du point de vue historique, mais aussi pour le présent et l'avenir. Le Comité de direction du PNR 51 en est conscient. Le programme apporte une contribution, certainement pas exhaustive, mais néanmoins considérable à l'analyse et à la transmission de connaissances. Mais les recherches et leur mise en œuvre ne sont pas achevées.

## Gestion de dossiers et stigmatisation. Processus institutionnels d'exclusion: l'exemple de l'action «Enfants de la grand-route» (1926–1973)

Dans notre projet, nous avons étudié le rapport entre la tenue et gestion des dossiers et la stigmatisation, afin d'apporter une contribution à l'élucidation des processus institutionnels d'exclusion qui se traduisent par des discriminations. La question qui était au premier plan était de savoir dans quelle mesure les dossiers mis en place par des instances sociales jouent un rôle direct ou indirect de générateurs de biographie. Ce projet se réfère au modèle d'explication discuté par les historiens sous le titre «production, utilisation et archivage des documents». On entend par là la pratique sociale liée à la production d'écrits ou en découlant, c'est-à-dire que l'on se demande quand et par qui, dans quels contextes et dans quels buts un document écrit est utilisé ou réutilisé. Nous voulons ce faisant apporter une contribution méthodologique à une critique fondée des sources et à un accès à la pratique administrative des instances d'assistance sociale centré sur l'histoire de la communication.

Nous avons étudié ces questions à l'aide des vastes dossiers de l'«œuvre des enfants de la grand-route» de la fondation Pro Juventute, dont le but était d'éliminer ce que l'on appelait le vagabondage en enlevant les enfants à leurs parents. Nous avons pris en compte des notes biographiques ainsi que les récits de personnes touchées en les interrogeant dans le cadre d'une interview sur l'histoire de leur vie, ceci afin de ne pas faire parler uniquement les dossiers, mais aussi les personnes directement concernées.

### Nouvelles connaissances sur les activités de l'«œuvre des enfants de la grand-route»

Grâce à une étude intense des archives – documents relatifs à Pro Juventute dans les archives fédérales, dossiers personnels de divers foyers, institutions et hôpitaux –, nous avons pu élargir considérablement l'ampleur des connaissances sur l'«œuvre».

Ainsi, nous pouvons enfin dire exactement combien d'«Enfants de la grand-route» ont été pris en charge par l'«œuvre» du même nom, à savoir 299 filles et 287 garçons, 586 enfants au total. Près de 90% de ces «Enfants de la grand-route» sont issus de 4 cantons seulement: à lui seul, le canton des Grisons a placé 294 enfants, c'est-à-dire environ la moitié. Viennent ensuite le Tessin avec 96, Saint-Gall avec 94 et Schwytz avec 39 enfants. Ces chiffres diffèrent pour certains nettement de ceux qui avaient cours jusqu'à présent.

Les «Enfants de la grand-route» sont issus de seulement quelques familles ou familles étendues de certaines communes. 94 enfants sur les 96 du Tessin et 85 sur les 94 de Saint-Gall sont issus de seulement 2 familles et communes, Cureggia et Magliaso au Tessin et Alt St. Johann et Mörschwil dans le canton de Saint-Gall. Sur les 39 enfants de Schwytz, 32 ont un droit de cité (citoyen?) à Schübelbach. Environ la moitié des «Enfants de la grand-route» sont issus des Grisons, principalement des communes d'Obervaz et de Morissen, ainsi que d'Almens, Savognin, Surcuolm, Vals, Untervaz et Sarn.

Cette répartition ne correspond absolument pas à la répartition réelle de la population yéniche en Suisse et ne signifie pas non plus qu'il n'y avait pas de yéniches ailleurs. Elle montre uniquement que les autorités des communes en question coopéraient avec Pro Juventute.

La concentration sur quelques familles explique aussi le grand nombre de frères et sœurs parmi les «Enfants de la grand-route»: plus de 80% des enfants ont des frères et sœurs également pris en charge par l'«œuvre», d'autres sont parents par alliance parce que la plupart des familles concernées sont unies par mariage. Plusieurs générations sont touchées par les travaux de l'«œuvre». 96 «Enfants de la grand-route» ont une mère et/ou un père ayant déjà été sous la tutelle de l'«œuvre», dans 5 cas, il s'agit même des grands-parents.

Pourquoi les enfants ont-ils été retirés à leurs parents – la réponse à cette question varie et n'est pas toujours explicite dans les dossiers de Pro Juventute. Plus de la moitié des enfants viennent de familles incomplètes: orphelins, enfants naturels, enfants de parents divorcés. Le nombre d'enfants naturels est cependant nettement inférieur à ce que l'on supposait jusqu'à présent: sur 586 enfants, 79 seulement ont été mis sous tutelle pour cette raison.

Pour 489 enfants, c'est-à-dire plus de 80%, les collaboratrices et collaborateurs de l'«œuvre» exerçaient une tutelle, précédée dans 115 cas par une curatelle. Dans 36 cas, ils

exerçaient uniquement une curatelle. 50 enfants ont été plus tard pris en charge par d'autres services d'assistance publique, 175 ont été remis à de tels services. Il s'agissait en général de pupilles ayant atteint l'âge de la majorité et sur lesquels les autorités de la commune d'origine continuaient à exercer une curatelle ou une tutelle.

Lors de leur prise en charge par l'«œuvre», les enfants étaient âgés en moyenne de 6,8 ans et ils ont été suivis en moyenne pendant 11 ans. 60 pupilles sont même restés 20 ans et plus sous la tutelle de l'«œuvre». Il est à noter que 162 sont même restés dépendants de l'«œuvre» au-delà de l'âge de 21 ans, c'est-à-dire qu'ils avaient été mis sous tutelle.

Une fois enlevés à leurs parents, ces enfants, adolescents et adultes ont été élevés dans des familles d'accueil ou de service, des foyers et des institutions.

Plus de 80% des «Enfants de la grand-route» ont été placés dans des foyers. En moyenne, les enfants ont eu plus de trois séjours en foyer pendant la période passée sous la tutelle de l'«œuvre».

259 enfants ont été placés au moins une fois dans une institution fermée, un foyer dit pour filles en danger ou perdues ou foyer de travailleuses. A eux seuls, les Etablissements de Bellechasse tristement célèbres ont accueilli 103 pupilles, dont 35 jeunes femmes, 209 fois au total. Les principales institutions pour les jeunes hommes étaient la colonie de travailleurs Herdern et l'établissement St. Georg à Knutwil. Les jeunes femmes étaient placées aux établissements «zum Guten Hirten» à Altstätten, Lully et Villars-les-Joncs, jusqu'en 1939 également à Strasbourg et Modenheim près de Mulhouse, ainsi que dans l'établissement d'éducation de Richterswil. Pour les jeunes filles, les foyers Sainte-Marie et les foyers de travailleuses rattachés à des usines, tous dirigés par des religieuses, revêtaient une grande importance. Sur 183 placements en service d'observation de pédagogie thérapeutique ou en hôpital psychiatrique, on trouve 55 garçons et 53 filles.

Chez les garçons, mais aussi chez les filles sous tutelle de l'«œuvre», on observe de véritables carrières en institutions, ce qui cependant n'est pas spécifique aux «Enfants de la grand-route».

Mais on constate en tout cas que l'intention d'origine, à savoir de placer les enfants dans des familles d'accueil, n'a pas pu être réalisée. Ainsi, seuls un peu plus de 50 % des enfants ont jamais été placés en famille d'accueil ou, plus tard, dans un service, c'est-à-dire un emploi avec logement et nourriture, même s'il est difficile de le déterminer avec précision.

Dans 36 cas au moins, les autorités cantonales compétentes ont approuvé un changement de nom et 34 enfants, dont quatre garçons seulement, ont été finalement adoptés par leurs parents d'accueil – dans certains cas, il est démontré que ceci s'est effectué sans l'accord ou même l'information des parents biologiques.

Une forte proportion des «Enfants de la grand-route» n'a même pas achevé une scolarité primaire normale, au moins 33 enfants n'ont suivi qu'une scolarité spécialisée, dans une école pour enfants dits attardés, et seuls quelques-uns ont pu suivre une scolarité secondaire ou un apprentissage. Plus de 80% des enfants n'ont par conséquent pas eu de véritable choix professionnel: les garçons et les jeunes hommes travaillaient principalement en tant qu'auxiliaires agricoles à bon marché, les filles et les jeunes femmes en général en tant qu'aides ménagères.

### **Stigmatisation et discrimination**

Les stigmatisations sont des caractéristiques négatives attribuées à certaines personnes et qui les discréditent ou permettent de les discréditer. Elles ont lieu au contact direct, mais peuvent aussi être inscrites ou se refléter dans les dossiers personnels. Les dossiers servent non seulement à inscrire des caractéristiques négatives et à émettre un jugement de valeur sur les personnes, mais aussi à ordonner des mesures concrètes. Les stigmatisations peuvent donc avoir de graves conséquences.

Les stigmatisations contenues dans les dossiers se rapportent au physique et aux fonctions physiologiques, à l'état de santé, aux aptitudes scolaires et pratiques, au caractère et à l'apparence, aux compétences sociales, au comportement sexuel, à l'état moral et psychique des pupilles. Ceux-ci sont décrits comme chétifs, paresseux, menteurs, voleurs, asociaux, sexuellement débridés (dépravés?), débiles et attardés. Nombre d'entre eux sont considérés comme psychopathes. Outre les caractéristiques individuelles, les dossiers

contiennent des caractéristiques négatives collectives, soit disant typiques de la famille et dont l'enfant est par conséquent entaché. Le comportement des pupilles est décrit comme «typiquement tsigane» ou ils sont décrits comme des «vagabonds typiques».

Les caractéristiques négatives ont été recopiées, complétées et raccourcies, se trouvant ainsi cimentées. Des observations et des suppositions se transformaient ainsi rapidement en certitudes, sur la base desquelles le tuteur et les autorités prenaient leurs décisions. Les stigmatisations et les discriminations portaient préjudice aux pupilles à plus d'un titre: on ne leur permettait par exemple pas de suivre une scolarité normale, on leur empêchait le contact avec le monde extérieur ou on leur interdisait le mariage. Le placement en maisons de correction les criminalisait, les expertises psychiatriques les pathologisaient.

Le retrait des enfants à leur famille en raison du mode de vie et de l'origine de celle-ci est en lui-même une discrimination des enfants comme des parents. Les rapports de Pro Juventute pouvaient en outre conduire à l'internement et à la mise sous tutelle des parents.

Les rapports sur les pupilles et leur famille circulaient non seulement entre Pro Juventute, les autorités, les foyers, les hôpitaux et les institutions, mais étaient aussi utilisés à des fins scientifiques. Les dossiers des pupilles confirmaient en effet les hypothèses scientifiques sur lesquels ils se basaient. Les maîtrises et thèses qui s'appuyaient sur les dossiers justifiaient à leur tour les activités de Pro Juventute. Un cercle vicieux.

Les stigmatisations avaient lieu aussi dans la vie quotidienne des pupilles. Dans les foyers et les familles d'accueil, on les traitait de «tsiganes» et de «menteurs», on les accu-

sait d'«insubordination». Ceci apparaît non seulement dans les dossiers, mais aussi dans les témoignages des anciens «Enfants de la grand-route».

### **Récits biographiques: complément et correctif aux dossiers**

Dans le cadre du projet, nous avons réalisé huit interviews filmées avec d'anciens «Enfants de la grand-route» ou membres de leur famille. Pour le choix des personnes interviewées, nous avons tenu compte de l'origine (géographique), du sexe et de l'âge de la personne. Dans un cas, nous avons interrogé plusieurs générations d'une même famille. Deux interviews portent sur des personnes qui ont été mises sous tutelle sur demande de Pro Juventute, mais qui ont été plus tard reprises par une autre institution. Les personnes interrogées ont relaté leur vie au cours de plusieurs entretiens et nous ont ainsi permis de porter un autre regard sur les activités de Pro Juventute. Les récits représentent donc un complément important et un correctif aux dossiers.

Toutes les personnes concernées par l'«œuvre» n'ont pas fait usage de leur droit de consulter leur dossier, loin de là; bon nombre ont même demandé sa destruction. Chez les personnes ayant demandé à consulter leur dossier, la lecture a entraîné des réactions diverses. Certaines ont eu du mal à y jeter un coup d'œil, d'autres n'ont lu que des extraits ou n'ont ouvert le dossier qu'au bout d'un certain temps. C'est ce que nous ont également raconté des personnes qui avaient lu leur dossier. Elles ont ressenti la lecture comme longue et difficile, mais aussi comme insatisfaisante parce que des attentes qu'elles avaient placées dans cette lecture n'ont pas pu se réaliser. Elles espéraient que les dossiers apporteraient une preuve de l'injustice subie, expliqueraient le passé, désigneraient les responsables par leur nom apporteraient de nouvelles connaissances. En réalité, elles se sont souvent retrouvées déçues parce que les procédés restaient vagues et n'étaient pas replacés dans leur contexte. Le contenu des dossiers était choquant, déclenchant des sentiments de colère, de désespoir et de honte. Les personnes interrogées étaient particulièrement indignées par le fait que des documents personnels ou dont elles étaient l'auteur se retrouvaient dans les dossiers et avaient été utilisés pour prouver leurs défauts ou leur manque de crédibilité.

Les dossiers contenant «noir sur blanc» des descriptions qui les diffament et les discréditent tiennent une place dominante dans la perception que certaines personnes ont d'elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles se définissent (en creux?)

par rapport aux caractéristiques qui leur sont attribuées. Chez ces personnes en particulier, la peur d'être à nouveau victime de discriminations en raison de ces dossiers est grande. C'est pourquoi elles demandent une rectification des dossiers.

#### Responsables du projet

Prof. Roger Sablonier  
Historisches Seminar der Universität Zürich  
Karl Schmid-Strasse 4  
8006 Zürich  
Tel. +41 (0)44 634 38 56  
sablon@hist.unizh.ch

D<sup>r</sup> Thomas Meier  
BLG Beratungsstelle für Landesgeschichte  
Im Rank 146  
6300 Zug  
Tel. +41 (0)41 710 70 88  
meier@landesgeschichte.ch

#### Bibliographie

Galle, S / Meier, T. Stigmatisieren, Diskriminieren, Kriminalisieren. Zur Assimilation der jenen Minderheit in der modernen Schweiz. In: Opitz, C, Studer, B, Tanner, J (Hg). Kriminalisieren – Entkriminalisieren – Normalisieren (Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte 21). Zurich: Chronos, 2006; 279–295.

Meier, T. Zigeunerpolitik und Zigeunerdiskurs in der Schweiz 1850–1970. In: Zimmermann, M (Hg). Zwischen Erziehung und Vernichtung. Zigeunerforschung und Zigeunerpolitik im Europa des 20. Jahrhunderts. Stuttgart: Steiner, 2007; 226–239.

Meier, T. Gestion des dossiers et stigmatisation. L'exemple de l'«œuvre des enfants de la grand-route» In: Kaufmann, C, Leimgruber, W (éd.). Créer et utiliser des dossiers. Problèmes d'intégration et d'exclusion, Zurich: Seismo, 2008 (en préparation par le PNR 51).

## Les Yéniches dans les communes des Grisons aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

### Situation de départ et questions

Nombre de Yéniches suisses sont originaires de communes des Grisons. Même si – tout comme les non-Yéniches originaires des Grisons – ils ne vivent aujourd'hui pas tous dans ce canton, leurs parents ou grands-parents étaient domiciliés dans des communes des Grisons. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, nombre de familles aujourd'hui domiciliées dans le canton, dont de nombreuses familles yéniches, n'avaient pas un droit de cité complet. Ces personnes faisaient par exemple partie des «non-bourgeois», étaient «tolérées» sans jouir de l'«indigénat communal» ou étaient même «apatrides». Toutes ces catégories déterminant un droit de séjour ou d'établissement limité ont été abolies avec la loi de 1850 sur l'«heimatlosat» (apatrides). La politique fédérale souhaitait créer ainsi une égalité des droits, mais aussi imposer des considérations bourgeoises de l'ordre public. La pratique de naturalisation déploya par la suite une forte pression à l'assimilation, en particulier parce que le droit de cité était lié à un devoir d'assistance de l'Etat: les bourgeoisies devaient soutenir leurs habitants nécessiteux.

Dans ce contexte, notre projet interroge la gestion des groupes de population yéniches par les autorités communales et cantonales. Quelles étaient les stratégies d'action des services officiels? Comment leur manière de procéder était-elle accueillie par le reste de la population, qui soutenait cette politique, par quels moyens et pour quelles raisons? Quel rôle jouait l'image que la société bourgeoise se faisait des gens du voyage ou des Yéniches? Quelle était d'ailleurs cette image? S'est-elle modifiée avec le temps?

Un élément particulièrement intéressant est la perception des Yéniches eux-mêmes, pour autant que l'on puisse la reconstituer aujourd'hui. Quelle était, d'après l'expérience et les souvenirs des personnes concernées, la position des Yéniches dans l'environnement villageois? Quelles étaient les structures et stratégies élaborées par les familles yéniches? Quelles étaient les situations et les perspectives de vie entre la famille et le village? Où l'intégration individuelle a-t-elle eu lieu – et dans quelle mesure? A quoi l'identité personnelle se réfère-t-elle – et dans quelle mesure?

### Politique bourgeoise des Yéniches: autorités et réseaux de notables

Les dossiers faisant partie des principaux instruments des institutions, on peut reconstituer les activités des institutions essentiellement à l'aide de dossiers. Une grande prudence

est cependant de mise lors de l'analyse des sources lorsqu'il y est question des membres d'une minorité dont on a cherché à «modeler» l'existence justement par ces dossiers.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les services cantonaux des Grisons soumettaient les gens du voyage à des contrôles stricts et luttaienent ouvertement contre le mode de vie nomade ou semi-sédentaire des Yéniches. Les autorités communales pratiquaient le «rapatriement» des nécessiteux et, à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, leur «prise en charge» dans des maisons communales des pauvres ou dans des orphelinats ou maisons de correction cantonales.

### Exposition itinérante

#### **PUUR UND KESSLER (paysans et rémouleurs) Sédentaires et nomades dans les communes des Grisons**

##### 1<sup>re</sup> étape

Musée rhétique de Coire,  
du 29 août 2008 au 6 janvier 2009

*Conception et organisation:*  
*Institut für Kulturforschung Graubünden ikg,*  
*D<sup>r</sup> Georg Jäger*

*Collaborateurs scientifiques:*  
*Guadench Dazzi, Sara Galle, Florian Hitz,*  
*Andrea Kaufmann, D<sup>r</sup> Thomas Meier*

*Réalisation:*  
*Musée rhétique de Coire, D<sup>r</sup> Jürg Simonett*

Le titre de l'exposition lui-même attire l'attention sur une contradiction au sein de la société rurale traditionnelle: l'écart et les tensions entre les classes dominantes sédentaires et les groupes de gens du voyage, souvent victimes de discriminations. PUUR et KESSLER étaient les termes employés, le premier par les Yéniches, le deuxième par les non-Yéniches pour parler de l'autre groupe.

L'exposition PUUR UND KESSLER s'entend comme une réalisation du projet de recherche «Les Yéniches dans les communes des Grisons aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles» du PNR 51. A l'instar des gens du voyage eux-mêmes, l'exposition passe les frontières du canton des Grisons. Des musées de Saint-Gall et de Bâle ont signalé leur intérêt pour la tournée de l'exposition en 2009.

A l'occasion du vernissage de l'exposition, l'ikg publie un livre qui permettra d'approfondir la thématique à l'aide de textes bien documentés et compréhensibles ainsi que de nombreux documents visuels.

La politique gouvernementale des Yéniches était soutenue par des réseaux qui étendaient leurs ramifications au plus profond de la société civile. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont essentiellement les tenants d'une politique de réforme de la bourgeoisie qui s'intéressaient à l'assistance aux pauvres et à la question des apatrides – et qui pensaient qu'il convenait de discipliner les pauvres et les apatrides. Les politiques communales, les enseignants, les prêtres, les médecins, organisés dans des associations d'«intérêt général», prodiguaient l'assistance au niveau pratique et produisaient en même temps un discours critique sur les pauvres et les Yéniches. A partir de 1880, la tendance au professionnalisme et aux exigences scientifiques se renforce, mais les autorités continuent à coopérer étroitement avec des initiatives privées. Le canton des Grisons a par exemple été l'un des pionniers puis l'un des principaux terrains d'action de l'«œuvre pour les enfants de la grand-route» (1927–1973).

Le discours bourgeois sur les Yéniches se reflète aussi dans des publications. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la perception publique se concentre sur quelques familles et leur commune d'origine dont le nom est quasiment considéré comme synonyme de «rétameurs et vagabonds». Les observations portées sur la «nature» des gens du voyage sont le négatif de l'image que la bourgeoisie a d'elle-même. Les rapports sur le comportement (prétendument) observé chez les Yéniches sont extrêmement stéréotypés: certains épisodes se reproduisent souvent, répétés dans divers récits – qu'il s'agisse de textes journalistiques, littéraires ou scientifiques.

#### **Le point de vue des personnes touchées: biographies de familles yéniches**

Les souvenirs des Yéniches apportent un correctif à ces images étrangères. Notre projet de recherche reconstitue des biographies de Yéniches ou de familles yéniches par la méthode dite de la «tradition orale» (oral history): des personnes choisies relatent leur vie dans le cadre d'entretiens personnels.

Les souvenirs montrent qu'il ne faut pas voir les membres de la minorité yéniche uniquement dans un rôle passif, même si leur champ d'action était limité par des mesures d'exclusion et d'intégration gouvernementales ou semi-gouvernementales. Ainsi, de grandes familles n'avaient plus la possibilité de gagner leur vie par le colportage car cette activité était réglementée de manière de plus en plus restrictive depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les structures fami-

liales yéniches faisaient preuve de flexibilité: les enfants étaient confiés provisoirement à d'autres membres de la famille, le cercle familial vivant sous un même toit s'élargissait ou diminuait.

Dans les récits biographiques, la famille est une dimension d'identification importante, au sens positif comme négatif: on s'identifie a posteriori avec son origine yéniche, ou on s'écarte de sa famille, la tenant à distance. L'intérêt pour l'identité yéniche (?) personnelle apparaît dans tous les récits biographiques. En toute logique, des délimitations y sont également reliées: par rapport à d'autres familles yéniches ou à des Yéniches d'autres cantons, par rapport aux non-Yéniches ou à leur mode de vie, par rapport à sa propre famille yéniche ou sa tradition.

### Responsable du projet

D<sup>r</sup> Georg Jäger

Institut für Kulturforschung Graubünden

Reichsgasse 10

7000 Chur

Tel. +41 (0)81 252 70 39

kultjaeg@spin.ch

### Bibliographie

Dazzi, Guadench / Kaufmann, Andréa: «Zur Sanierung der Kesslerfrage». Jenische und Jenischenpolitik in Graubünden um 1900. In: Mottier, Véronique / von Mandach, Laura (Hg.): Pflege, Stigmatisierung und Eugenik. Integration und Ausschluss in Psychiatrie, Medizin und Sozialhilfe. Zürich 2007, S. 76–88.

Jäger, Georg / Dazzi, Guadench / Kaufmann, Andrea: Die Jenischen in den Bündner Gemeinden, 19. und 20. Jahrhundert. In: Bündner Monatsblatt 4 (2004), S. 309–317.

Leimgruber, Walter: «Natürliche» und «kulturelle» Faktoren bei der Konstruktion von Minderheiten. Das Beispiel der Jenischen. In: Brednich, Rolf W. / Schneider, Annette / Werner, Ute (H.): Natur – Kultur. Volkskundliche Perspektiven auf Mensch und Umwelt. Münster 2001, S. 107–123.

Meier, Thomas: Das «Hilfswerk für die Kinder der Landstrasse». Einige Bemerkungen zum Stand der (wissenschaftlichen) Aufarbeitung. In: Kanyar Becker, Helena (Hg.): Jenische, Sinti und Roma in der Schweiz (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft 176). Basel 2003, S. 19–37.

Meyer, Clo: Unkraut der Landstrasse. Industriegesellschaft und Nichtsesshaftigkeit am Beispiel der Wandersippen und der schweizerischen Politik an den Bündner Jenischen vom Ende des 18. Jahrhunderts bis zum ersten Weltkrieg. Disentis 1988.

Rosenthal, Gabriele: Die Biographie im Kontext der Familien- und Gesellschaftsgeschichte. In: Völter, Bettina / Dausien, Bettina / Lutz, Helma / Rosenthal, Gabriele (Hg.): Biographieforschung im Diskurs. Wiesbaden 2005, S. 46–64.

## Vers l'égalité des droits

Le projet du PNR 51 «Entre persécution et reconnaissance: formes de l'exclusion et de l'intégration des Roms, Sinti et Yéniches en Suisse du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours» analyse cette mutation sociale en tenant particulièrement compte du point de vue de personnes appartenant aux groupes concernés.

### Exclusion et coresponsabilité familiale

En 1798, la Suisse connut une rupture révolutionnaire avec les anciens modèles sociaux. C'est ainsi que la torture fut abolie le 12 mai 1798. De plus, l'établissement de descriptions de personnes officiellement suspectées et non sédentaires fut modifié. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les «tsiganes» indésirables et les «filous» se voyaient regroupés avec leur famille dans des listes dites «de filous». A partir de 1798, celles-ci furent remplacées par des signalements individuels valables pour toutes les personnes incriminées, sédentaires comme nomades, et qui n'étaient plus étendus aux membres de la famille au titre de coresponsabilité familiale. Cependant, au cours de la phase de restauration à partir de 1815, la torture fut en partie réintroduite et des répertoires officiels de familles de nomades furent à nouveau établis. Tel était encore le cas par exemple en 1844 dans le canton de Thurgovie.

### Placés en institutions

Les nouvelles élites du XIX<sup>e</sup> siècle craignaient des attaques individuelles et collectives contre leurs valeurs matérielles et immatérielles de la part des «classes dangereuses» défavorisées. Elles considéraient qu'il fallait créer des institutions pour discipliner ces couches de la population. De telles revendications sont par exemple consignées dans les procès-verbaux de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). Ses délibérations étaient mêlées de discours philanthropiques plus anciens, contenant eux aussi des idéologèmes discriminants, p. ex. les déclarations du pionnier de l'institutionnalisation Johann Heinrich Pestalozzi au sujet des «tsiganes». En Suisse comme dans d'autres pays, le XIX<sup>e</sup> siècle fut un «siècle des institutions», la plupart en liaison avec la contrainte (séparation des familles, internement, travail forcé). Un nombre disproportionné de non sédentaires – souvent appelés «vagabonds» dans les dossiers, qualificatif utilisé pour divers groupes de personnes – furent



placés dans de telles institutions. Les premiers placements ciblés d'enfants de nomades en Suisse ont été pratiqués entre 1825 et 1859 par les sections de Lucerne et de Zurich de la SSUP.

### **Citoyens, mais victimes de discriminations**

Dès avant les naturalisations forcées à partir de 1850, quelques familles yéniches avaient été naturalisées dans leur commune, d'autres suite à ce processus que les autorités appelaient «chasse aux vagabonds», d'autres encore avaient toujours été citoyens suisses. Pour ce qui est de l'utilisation des biens communaux et des possibilités de logement, les personnes nouvellement naturalisées étaient cependant traitées de différentes manières selon la région et souvent victimes de discriminations sévères. Les personnes indésirables en tant que nouveaux citoyens furent souvent poussées à quitter le pays. La naturalisation ordonnée par la loi sur l'heimatlosat (apatrides) du 3 décembre 1850 fut retardée pendant des dizaines d'années par la résistance opposée par les cantons et les communes, en particulier dans le sud, l'est et le centre de la Suisse. Le gouvernement fédéral défendit cependant la naturalisation des anciens apatrides jusque vers 1900. Plus tard, la loi ne fut plus appliquée que rarement aux habitants de la Suisse présentant une situation similaire, et à partir de 1919 plus du tout.

### **Fermeture des frontières, interdiction d'entrer sur le territoire, séparation des familles**

De 1848 à 1888, la libre circulation des personnes s'appliqua en Suisse également aux «tsiganes». Par contre, de 1888 à 1972, ceux-ci furent, comme avant 1848, à nouveau refoulés et expulsés.

En 1907, le fonctionnaire fédéral Eduard Leupold visita la «Centrale des Tsiganes» de Munich, créa un «registre des tsiganes» en Suisse, c'est-à-dire un nouveau registre spécial regroupant des familles entières d'un groupe social particulier, et il réalisa en 1913 son processus particulier de refoulement et d'expulsion des «tsiganes» étrangers: les femmes et les enfants furent placés dans des foyers de l'Armée du Salut, les hommes au pénitencier de Witzwil (canton de Berne). Ce n'est qu'une fois expulsés que les membres d'une famille pouvaient se réunir. Certaines familles sinti ne retrouvèrent jamais leurs enfants.

### **Castration et extradition aux mains des nazis**

Un de ces enfants sinti, Josef Anton R., passa par plusieurs institutions et y souffrit de troubles psychiques. A l'âge adulte, il fut soumis à la castration en 1934. L'expertise fut rédigée par Herbert Jancke, un psychiatre allemand travaillant en Suisse et partisan du national-socialisme. Elle

fut contresignée par Jakob Klaesi, professeur à l'Université de Berne et directeur de clinique. R. resta interné dans des institutions suisses jusqu'à sa mort en 1972.

Les Sinti, les Roms et les Yéniches qui cherchaient à se réfugier en Suisse pour échapper au fascisme et à l'holocauste étaient expulsés à chaque fois que c'était possible. C'est ce qui arriva encore en septembre 1944 au Sinto Anton Reinhardt. Il s'était enfui de l'hôpital de Waldshut, où il devait être stérilisé à l'âge de 17 ans, et avait traversé le Rhin à la nage. En avril 1945, les SS le fusillèrent.

### **Une «œuvre» de persécution plutôt que d'aide**

Dans les cantons des Grisons, du Tessin et dans une commune du canton de Saint-Gall, les autorités coopérèrent particulièrement étroitement avec l'«œuvre pour les enfants de la grand-route», créée en 1926, subventionnée par la Confédération de 1930 à 1967 et dirigée par Alfred Siegfried, un enseignant condamné pour abus sexuels sur personnes à charge. Le successeur de Siegfried à la tête de l'«œuvre», Peter Döbeli, se rendit lui aussi coupable d'abus sexuels sur personnes à charge et fut condamné pour cette raison. La dernière directrice, Clara Reust, était une religieuse. Pour justifier ses activités de séparation des familles yéniches, Siegfried s'appuyait sur des arguments développés par des théoriciens de l'hygiène raciale tels que Josef Jörger, Robert Ritter et Rudolf Waltisbühl. L'«œuvre» faisait partie de la fondation Pro Juventute, créée conjointement par la SSUP et Ulrich Wille (junior) en 1912. Wille dirigea la fondation jusqu'en 1958. Il était un ami personnel et mécène de Rudolf Hess et Adolf Hitler dès avant le putsch de Munich de 1923. Dans cette zone trouble de persécutions ciblées à laquelle les autorités avaient donné leur aval, les droits humains, de l'enfant et de la famille furent piétinés dans une telle mesure qu'on peut parler de génocide. Suite à des articles critiques du journaliste Hans Caprez (1972), Pro Juventute finit par dissoudre l'«œuvre» quelques années plus tard. De même que d'autres Yéniches traités de la sorte par les autorités sous d'autres motifs, de nombreux pupilles yéniches de l'«œuvre» demeurèrent par la suite dans des foyers ou des cliniques, souvent à vie.

### **De nombreux témoignages et une vue d'ensemble**

Notre projet a étudié les phases de la reconnaissance – aujourd'hui encore incomplètement mise en œuvre – de l'égalité des droits des Yéniches, des Sinti et des Roms en Suisse,

trois minorités longtemps persécutées avec la plus grande brutalité. A part les dossiers des autorités auteurs des poursuites, nous avons en particulier étudié les témoignages de personnes membres des groupes concernés. Ces personnes relatent les poursuites ayant eu lieu et, à partir de 1972, les débuts et le développement de leurs organisations. Elles parlent aussi de la reconnaissance croissante des Yéniches, des Sinti et des Roms en tant que citoyens à part entière, mais aussi de discriminations persistantes, parfois sous de nouvelles formes.

Les résultats détaillés de nos travaux de recherche seront publiés en trois parties.

#### **Première partie**

transcription des interviews (commentées et annotées). Cette partie va être la première publiée (en deux volumes).

#### **Deuxième partie**

témoignages écrits (commentés et annotés).

#### **Troisième partie**

présentation chronologique des formes et des points de vue sur l'intégration et l'exclusion des Yéniches, des Sinti et des Roms en Suisse de 1800 à nos jours.

L'équipe du projet remercie toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à ces travaux.

#### **Responsable du projet**

D<sup>r</sup> Thomas Huonker

Aehrenweg 1

8050 Zürich

Tel. +41 (0)44 312 30 75

thomas.huonker@spectraweb.ch

#### **Bibliographie**

Thomas Huonker / Regula Ludi: Roma, Sinti und Jenische. Schweizerische Zigeunerpolitik zur Zeit des Nationalsozialismus. Zurich 2000

Helena Kanyar (Hg.): Jenische, Sinti und Roma in der Schweiz. Bâle 2003

Offenes Haus La Prairie (Hg.): Roma unter uns. Wer sind sie? Woher kommen sie? Wie gehen wir mit ihnen um? Documentation du colloque du 28 janvier 2006. Berne 2006

## **Interviews**

# **On n'aboutit à rien en mendiant**

**Interview de Robert Huber,  
président de l'Association des gens de la route  
(Radgenossenschaft der Landstrasse)**

par Judith Stofer, journaliste RP, Zurich

**Bulletin** Monsieur Huber, vous êtes président de l'«Association des gens de la route» depuis 22 ans et membre de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» depuis sa création. Comment voyez-vous la situation des gens du voyage en Suisse aujourd'hui?

**Robert Huber** Comme le reste de la vie quotidienne. A savoir: rien n'avance! Les améliorations minimales qui ont été obtenues pour les gens du voyage au cours des années passées ont eu lieu grâce à l'Association des gens de la route. La fondation fait plutôt la belle auprès des communes.

**Mais la fondation a permis d'obtenir des améliorations juridiques.**

C'est possible. Mais nous pensons que la fondation exercerait une plus forte pression politique. Plus de 40 aires de séjour et de transit font encore défaut en Suisse. A l'approche de l'hiver, la situation est à nouveau précaire. Il manque des aires de séjour pour les gens du voyage qui ne veulent pas passer l'hiver en appartement. A mon avis, la fondation devrait s'occuper de cette question. Mais en se posant en mendiant, elle n'aboutit à rien.

**Avec le soutien du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport DDPS et de la réforme Armée XXI, il devrait y avoir bientôt plus d'aires.**

Il est question de ces aires du DDPS depuis des années. Mais rien ne se fait! Les communes ont plutôt tendance à traîner les pieds et la fondation n'exerce pas une pression suffisante dans l'opinion publique.

**Dans quels cas concrets auriez-vous espéré plus de soutien de la fondation?**

Nous souhaitons que la fondation intervienne lorsque les communes expulsent les gens du voyage. L'année dernière, trois aires ont été évacuées. De plus en plus souvent, les gens du voyage se voient menacés d'expulsion.

Les communes disent bien souvent: nous n'avons pas de place pour les gens du voyage. Ou encore: les citoyens et citoyennes se sont prononcés en assemblée municipale contre la mise en place d'une aire pour les gens du voyage. Il n'est donc prétendument pas possible de mettre en place une aire. C'est par exemple ce qui s'est passé à Spreitenbach (AG). Mais notre association est intervenue. De ce fait, la situation provisoire actuelle s'est trouvée prolongée de trois ans. Nous aurions voulu que la fondation nous soutienne.

#### **Est-ce que les autorités des communes vous prennent au sérieux?**

Nous avons l'impression qu'on nous fait attendre. De nombreuses communes utilisent le facteur temps, promettent nos demandes d'un service à l'autre. C'est un peu comme dans un match de foot: tout le monde se fait des passes, mais personne ne marque un but.

Les autorités municipales nous répondent par exemple: «Pour ce qui est de l'entretien demandé dans votre courrier, nous pensons qu'un tel entretien n'est pas nécessaire actuellement, dans la mesure où il n'y a pas d'objets concrets à traiter ou de questions en suspens». Autre exemple: «En principe, il ne nous semble pas adéquat d'installer des roulettes permanentes si près du village».

#### **Qu'en est-il des cantons? Quels sont les cantons où il y a suffisamment d'aires?**

Zurich, Berne et les Grisons sont des cantons exemplaires. Dans le canton d'Argovie, la situation est mitigée. Le canton qui pose le plus de problèmes est Schwytz. Bien que la plupart des gens du voyage vivent dans ce canton, il n'y a pas d'aires.

#### **A quel niveau voyez-vous une nécessité concrète d'action politique?**

Il faut créer sans hésiter suffisamment d'aires de séjour et de transit dans l'ensemble de la Suisse. Nous ne pouvons pas attendre pendant des dizaines d'années que des aires provisoires soient enfin déclarées définitives. En outre, nous voulons une amélioration des installations sanitaires ainsi que de l'approvisionnement en eau et en électricité de bon nombre d'aires. Il n'y en a qu'à peu près dix qui soient bien équipées. Nous ne demandons aucun luxe, mais il faut bien dire que nombre de chantiers ont un meilleur équipement sanitaire que certaines aires pour les gens du voyage. Nous payons pour les aires de séjour une somme pouvant aller jusqu'à 800 francs par mois, pour les aires de transit – sans installation – entre 3 et 18 francs par jour. J'aimerais souligner que nous n'avons jamais demandé à ce que quoi que ce soit nous soit donné gratuitement.

#### **Les relations entre les sédentaires et les gens du voyage n'ont pas toujours été bonnes. Qu'en dites-vous aujourd'hui?**

Autrefois, il y avait beaucoup de préjugés contre les gens du voyage. Ce n'est plus pareil aujourd'hui. Il y a aujourd'hui des gens du voyage qui réussissent du point de vue professionnel et économique. Nos enfants vont à l'école avec les enfants des sédentaires. Bien sûr, il y a des gens du voyage malhonnêtes, comme il y a des sédentaires malhonnêtes. De ce point de vue, nous sommes devenus «normaux», c'est-à-dire que nous ne sommes ni meilleurs ni pires que les sédentaires.

Notre minorité est mentionnée pour la première fois dans un acte de 1291. Il en découle pour nous les mêmes droits que pour les sédentaires.

#### **D'après la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses», il y a eu du progrès à cet égard.**

Oui, c'est vrai. Mais la liberté d'établissement garantie à toutes les citoyennes et à tous les citoyens par l'article 24 de la Constitution fédérale n'est pas encore légalement valable pour notre minorité d'environ 35 000 personnes (dont 3 000 qui voyagent toute l'année et 2 000 qui s'ajoutent en été), c'est-à-dire que ce droit n'est pas inscrit sous forme de loi. Il en va de même de notre langue, le Yéniche.

#### **Quels sont les sujets sur lesquels l'Association des gens de la route veut obtenir des améliorations à long terme pour les gens du voyage?**

Comme je vous le disais précédemment, nous avons besoin de plus d'aires de séjour et de transit. Il faudrait qu'elles soient garanties par une loi, donc légalisées. Mais un autre sujet prioritaire pour nous est la liberté d'établissement.

De plus, j'aimerais rappeler à la Confédération qu'on nous a promis il y a trois ans une somme de 450 000 francs pour notre centre de documentation et de rencontre pour les Yéniches, que nous avons ouvert à Zurich en 2003 et qui est

unique en Europe. Or, nous n'avons rien reçu. Les 250 000 francs que l'Association reçoit chaque année de la Confédération ne suffisent ni à maintenir à long terme notre bureau, ni à couvrir les coûts du centre de documentation. Le montant est insuffisant, c'est bien simple.

**Vous êtes critique vis-à-vis des activités de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Vous auriez souhaité plus de pression politique et plus de soutien. Allez-vous tout de même rester membre du Conseil?**

Oui. Je pense que ce serait une grave erreur que de quitter la fondation. Pour la suite de notre coopération, il est cependant important que les gens du voyage puissent à l'avenir être présents lors de toutes les négociations. Tel n'était pas toujours le cas jusqu'à présent. Bien souvent, nous avons été mis au courant a posteriori. Dans tous les cas, il est important que nous soyons présents lors de toutes les négociations qui portent sur nous!

#### **L'«Association des gens de la route»**

L'«Association des gens de la route» (Radgenossenschaft der Landstrasse) est l'organisation faîtière des Yéniches en Suisse et a été fondée à Berne en 1975. Depuis 1985, elle est reconnue par la Confédération et reçoit un soutien financier. L'Association agit principalement pour la création d'aires de séjour et de transit convenables. Elle apporte une aide juridique et sociale et joue un rôle d'intermédiaire en cas de problèmes entre les gens du voyage et les autorités. Son siège est à Zurich, où elle a ouvert en 2003 le premier centre de documentation et de rencontre des Yéniches en Europe. L'Association des gens de la route est dirigée par un Conseil d'administration comprenant sept membres, une Direction comprenant quatre membres et un Secrétariat.

**Robert Huber** est président depuis 1985. En tant que victime de l'action «Enfants de la grand-route», il connaît par expérience le mode de vie sédentaire et nomade. Il s'engage pour l'égalité des droits des Yéniches et est depuis 1997 membre de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses».

Pour plus d'informations:  
[www.radgenossenschaft.ch](http://www.radgenossenschaft.ch)

## **Des progrès surtout du point de vue juridique**

**Interview de Werner Niederer, président de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses»**

par Judith Stofer, journaliste RP, Zurich

**Bulletin** La fondation a été créée en 1997 par la Confédération et a pour but d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage. Quel bilan tirez-vous au bout de dix ans?

**Werner Niederer** La fondation a considérablement contribué à améliorer les conditions juridiques pour les gens du voyage. En 1998, la Suisse a ratifié la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Celle-ci reconnaît explicitement les gens du voyage comme une minorité nationale suisse. En 2002, la fondation a mandaté une expertise auprès de l'Office fédéral de la justice. Celle-ci a montré que les gens du voyage peuvent faire valoir leurs droits en raison de l'interdiction de discrimination contenue dans la Constitution fédérale (art.8, al.2) et en raison de la protection des minorités.

**Il s'agit essentiellement d'améliorations juridiques...**

... ce qui est intéressant, c'est que cette expertise a été mentionnée et confirmée en 2003 dans un arrêt du tribunal fédéral. Cet arrêt stipule que les cantons doivent explicitement tenir compte du mode de vie des gens du voyage dans l'aménagement du territoire. Nous avons aussi obtenu une amélioration au niveau de la patente de commerce. Autrefois, les gens du voyage devaient demander une autorisation dans chaque canton pour avoir le droit de pratiquer le commerce itinérant. Depuis 2003, la patente est valable sur l'ensemble du territoire suisse.

**Avez-vous obtenu des améliorations dans d'autres domaines?**

Notre travail a attiré l'attention des milieux politiques sur les besoins des gens du voyage – Commission de la sécurité sociale et de la santé publique et Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national en particulier. En même temps, en travaillant pour la fondation, les gens du voyage ont gagné en confiance en eux. Ils sont fiers de leur culture et le disent. Ils parviennent à mieux formuler leurs requêtes.

### **Dans quels domaines avez-vous eu moins de succès ?**

Il manque toujours des aires de séjour et de transit. Leur nombre a même diminué au cours des dernières années. Or, les besoins augmentent d'année en année. En 2001, nous avons mandaté l'expertise Eigenmann qui a relevé les aires existantes et a bien montré qu'elles sont en nombre insuffisant. En 2005, nous avons mis l'expertise à jour. Le résultat a été décevant: le nombre d'aires avait encore diminué entre-temps.

### **Comment vous attaquez-vous à ce problème ?**

Cette expertise nous a fait prendre conscience du fait que la mise à disposition d'aires en nombre suffisant est un problème politique. Il faut que nous allions voir les cantons et les communes et que nous nous efforcions de les convaincre que les gens du voyage ne peuvent pas vivre leur culture s'ils n'ont pas suffisamment d'aires.

Nous avons envoyé l'expertise à tous les cantons pour leur montrer où les besoins en aires de séjour et de transit se font sentir. De plus, nous nous sommes efforcés au cours des dernières années d'entrer directement en contact avec les directeurs de Départements des constructions. Quand on se présente en personne et qu'on parle une langue que l'autre comprend – en tant qu'ancien directeur du Département de la justice du canton d'Appenzell Rhodes extérieures, je comprends cette langue –, on peut obtenir en Suisse beaucoup de choses. Mais la volonté politique doit être présente.

### **La mise en place d'un nombre suffisant d'aires de séjour et de transit dépend de la volonté politique. Mais c'est aussi une question financière.**

C'est en particulier l'achat de terrains nécessaires qui coûte très cher. C'est ce que montre l'expertise Eigenmann. Celle-ci parle de 200 000 à 700 000 francs pour l'achat d'un terrain pour une aire. Aujourd'hui, il manque au moins 30 aires, il s'agit donc de sommes considérables.

L'infrastructure d'une aire n'est en revanche pas d'un prix exorbitant. Il faut des installations sanitaires, l'eau et l'électricité. Les coûts d'exploitation d'une telle aire sont supportables, en effet, les gens du voyage sont prêts à payer une taxe de séjour.

### **Comment faire pour résoudre le problème du manque d'aires de séjour et de transit ?**

En tant que fondation, nous ne pouvons pas acheter de terrains, le but de la fondation nous en empêche. Nous n'en aurions de toute façon pas les moyens. La fondation reçoit 150 000 francs par an de la Confédération.

Une détente s'annonce avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). En raison de la réforme Armée XXI, qui doit être mise en œuvre d'ici 2010, le DDPS aura besoin de moins de terrains et il va en vendre environ la moitié. On pourrait utiliser une partie de ces espaces libres pour créer des aires de séjour et de transit pour les gens du voyage. Les gens du voyage représentés au Conseil de fondation sont eux aussi d'accord avec ce projet. Nous sommes donc en contact intensif avec le DDPS.

### **Comment réalisez-vous concrètement ce projet ?**

La fondation joue un rôle d'intermédiaire entre les cantons, les communes et le DDPS. Au printemps prochain, nous allons réaliser un colloque. Nous y aborderons des questions telles que la manière dont les cantons doivent procéder pour acquérir ces terrains à un prix raisonnable. Mais nous voulons aussi améliorer le contact entre les différents groupes concernés. A cet égard, la composition du Conseil de fondation – gens du voyage, représentants de la Confédération, des cantons et des communes – a fait ses preuves.

### **Quels sont vos autres projets actuels ?**

Nous voulons soutenir à l'avenir par une contribution financière les communes qui mettent dès aujourd'hui des aires à disposition. Vu notre budget, cette contribution ne peut être que symbolique. Mais il s'agit d'un signe de reconnaissance de notre part.

### **Il y a encore de nombreux préjugés vis-à-vis des gens du voyage. Êtes-vous actif dans ce domaine ?**

Des problèmes apparaissent dans les communes, et des préjugés risquent d'en découler. C'est pourquoi nous envoyons notre rapport annuel à toutes les communes pour qu'elles voient ce que nous faisons. Mais les communes sont aussi représentées au Conseil de fondation. Nous mettons des interlocuteurs à disposition, ils interviennent et jouent un rôle de médiateurs en cas de problèmes avec les gens du voyage dans les communes. Ces médiateurs sont eux-mêmes des gens du voyage, en effet, il est préférable que des gens du voyage s'adressent aux gens du voyage. Les

gens du voyage parlent une langue entièrement différente de celle des sédentaires. Les communes sont au courant de cette offre. Elles en ont bien souvent fait usage.

**Le Conseil de fondation est très masculin. Or, sans femmes, nombre de problèmes ne peuvent être résolus qu'à moitié. Quelles activités développez-vous à cet égard?**

Vous parlez à un convaincu. Nous nous efforçons vraiment de faire entrer plus de femmes au Conseil de fondation. Depuis le début de cette année, une femme représente les

intérêts des communes au Conseil. Nous avons aussi dit aux gens du voyage qu'il serait bon qu'ils nomment des femmes. Mais ce n'est pas facile. Il reste fort à faire pour les convaincre.

**Vous êtes président du Conseil depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la création de la fondation. Quel est votre bilan personnel?**

Au début, il y avait de nombreux préjugés des deux côtés – chez les sédentaires comme chez les gens du voyage. Il a fallu que les deux groupes s'habituent l'un à l'autre. Ce n'était pas si simple. Les gens du voyage ont une toute autre manière de communiquer: les sédentaires règlent beaucoup de choses par écrit, les gens du voyage par oral. Aujourd'hui, nous avons un étroit réseau de confiance entre représentants des gens du voyage et des sédentaires.

**La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses»**

La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» a été instituée par la Confédération en 1997. Elle s'efforce d'encourager le dialogue entre les cantons, les communes et les gens du voyage et de chercher des solutions rapides et non bureaucratiques en cas de conflits. Elle a en outre pour mandat de garantir et d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage. Elle doit en particulier porter attention à ce qu'il y ait suffisamment d'aires de séjour et de transit. La fondation est dotée d'un capital de fondation d'un million de francs et reçoit de la Confédération une contribution d'exploitation annuelle de 150 000 francs. Le Conseil de fondation comprend onze membres: cinq représentants des gens du voyage et deux représentants de la Confédération, deux des cantons et deux des communes. Le président du Conseil de fondation est Werner Niederer, lui-même sédentaire.

**Werner Niederer**, né en 1947, est président du Conseil de fondation depuis 1997. Il est membre du Parti Socialiste et a été Conseiller d'Etat dans le canton d'Appenzell Rhodes extérieures pendant 14 ans (de 1989 à 2003). Juriste de formation, il travaille aujourd'hui en tant que consultant juridique. Depuis 2003, il est en outre président de la fondation culturelle de Rhodes extérieures et depuis 2004 délégué à la protection des données du canton d'Appenzell Rhodes intérieures.

Pour plus d'informations:

[www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch)

**Quelle était votre raison personnelle d'accepter cette fonction?**

Je trouve enrichissant de pouvoir observer d'aussi près la culture des gens du voyage. Par ailleurs, il m'a toujours tenu à cœur de m'engager politiquement pour les personnes défavorisées. Je crois que ma manière d'aborder autrui m'aide à faire avancer les choses pour les gens du voyage.

## Publications thématiques du PNR 51

Les premières publications thématiques sont parues en novembre 2007. Elles sont disponibles en librairie ou sur commande auprès de la maison d'édition Seismo: [www.seismoverlag.ch](http://www.seismoverlag.ch)

Novembre 2007

**Véronique Mottier / Laura von Mandach (Hrsg.)**

**Soins, stigmatisation et eugénisme.**

**Intégration et exclusion en médecine, psychiatrie et assistance sociale**

Seismo, Zurich, 2007, ISBN 978-3-03777-057-3, CHF 28.–/Euro 18.50



Les auteur(e)s se penchent sur les pratiques médicales, psychiatriques et d'assistance sociale en Suisse et étudient les effets d'intégration ou d'exclusion des interventions. Ils montrent à l'aide d'exemples de mesures thérapeutiques et d'assistance sociale spécifiques comment celles-ci transportent des conceptions de l'ordre public spécifiques au sexe et visant à discipliner. Dans une perspective d'actualité, les auteur(e)s discutent la gestion de la stigmatisation liée aux maladies mentales, le contrôle éthique lors du diagnostic prénatal et l'égalité des droits des handicapés.

**Auteur(e)s** Sabine Braunschweig, Gabriela Imboden, Hans Jakob Ritter, Regina Wecker, Bernhard Küchenhoff, Roswitha Dubach, Béatrice Ziegler, Gisela Hauss, Andrea Kaufmann, Guadench Dazzi, Christoph Keller, Ruth Baumann-Hölzle, Denise Hürlimann, Daniel Sollberger, Mara Byland, Géraldine Widmer.

**Auteurs hôtes** Caroline Hess-Klein, Egalité Handicap, et Regula Mader, préfète de Berne.

Novembre 2007

**Andrea Baechtold / Laura von Mandach (Hrsg.)**

**Mondes du travail.**

**Chances d'intégration et risques d'exclusion**

Seismo, Zurich, 2007, ISBN 978-3-03777-056-6, CHF 28.–/Euro 18.50

Trois aspects sont au centre de cette publication: (1) le rapport entre intégration professionnelle et sociale, (2) la capacité à agir des employé(e)s, en particulier de celles et ceux en emplois précaires ainsi que des migrant(e)s vu leur situation sur le marché du travail, et (3) l'effet des normes et des offres institutionnelles ayant pour but d'assurer la protection sociale et la réintégration des chômeurs.



**Auteur(e)s** Pascale Gazareth, Malika Wyss et Katia Iglesias, Anne Juhasz, Raphaela Hettlage, Bernhard Soland, Renate Schubert, Christian Suter, Yvonne Riaño, Nadia Baghdadi, Luc Vodoz, Barbara Pfister Giauque, Michael Nollert, Alessandro Pelizzari, Peter Böhringer et Sandra Contzen, Eva Nadai, Christoph Mäder, Chantal Magnin, Stefan Spycher, Theres Egger.

**Interview** de Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, et Daniel Lampart, économiste en chef de l'Union syndicale suisse.

Novembre 2007

Hans-Ulrich Grunder / Laura von Mandach (Hrsg.)

**Choisir et être choisi.**

**Intégration et exclusion des jeunes et jeunes adultes dans la scolarité et l'emploi**



Seismo, Zurich, 2007, ISBN 978-3-03777-048-1,  
CHF 28.–/Euro 18.50

Les auteur(e)s analysent divers mécanismes et dynamiques ayant lieu au cours de la scolarité, à la transition entre l'école et la formation professionnelle et lors des premières expériences dans le monde du travail, du point de vue de leur potentiel d'intégration et d'éventuels effets d'exclusion.

**Auteur(e)s** Christopher Szaday, Mauro Amiguet, David Muheim, Sibylle Brändli, Michaela Heid, Christian Imdorf, Simone Suter.

**Auteurs hôtes** Belinda Walther, Secrétariat général du Département fédéral de l'économie; Dominique Chautems Leurs, Le Point, Département de l'instruction publique de Genève.

*Les contributions des chercheuses et chercheurs et des auteurs hôtes sont publiées dans leur langues d'origine avec un résumé dans l'autre langue (A ou F).*

Deux autres publications paraîtront au printemps 2008.

Mars 2008

**Intégration et exclusion dans le travail social**

Avril 2008

**Intégration et exclusion en raison des actions administratives et de la tenue et gestion des dossiers**

Vous trouverez plus d'informations dans l'édition n°7 du Bulletin du PNR 51 qui paraîtra en avril 2008.



#### Impressum

«Bulletin PNR 51», informations actuelles du Programme national de recherche PNR 51 «Intégration et exclusion», édition n°6, décembre 2007

#### Editeur

Comité de direction du PNR 51,  
Fonds national suisse (FNS), case postale, 3001 Berne  
[www.pnr51.ch](http://www.pnr51.ch)

#### Rédaction

Wolfgang Wettstein, chargé de valorisation PNR 51,  
Forchstrasse 70, 8008 Zurich  
Tél. +41 (0)44 420 18 60, fax +41 (0)44 420 18 61  
[wwettstein@access.ch](mailto:wwettstein@access.ch)

Collaboration rédactionnelle  
Judith Stofer, journaliste RP, Zurich

#### Traduction

Sophie Neuberg, Berlin

#### Graphisme

Atelier Richner, Berne, [www.atelierrichner.ch](http://www.atelierrichner.ch)

#### Impression

Repro Media Services SA, Berne, [www.repromedia.ch](http://www.repromedia.ch)  
Imprimé sur du papier blanchi sans chlore, 100 gm<sup>2</sup>

Tirage: F 1000 ex., A 3000 ex.

L'édition n°7 paraîtra en avril 2008.  
Clôture de rédaction: fin février 2008.